

## COMMUNIQUE

### Gourmet bag : Metz Métropole lance un appel à volontaires auprès des restaurateurs !

*Metz Métropole accompagne les restaurants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en démocratisant le gourmet bag. Un appel à volontaires est lancé auprès des restaurateurs du territoire pour promouvoir cette pratique. **Les intéressés ont jusqu'au 12 avril pour se manifester.***



Copyright Metz Métropole

En 2021, ces petites boîtes, appelées communément "doggy bag" à l'anglaise, seront obligatoires dans les restaurants. Déjà bien ancré dans les habitudes des anglo-saxons, le "gourmet bag" à la française, a encore du mal à se démocratiser dans l'Hexagone. Pourtant, le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale représente 21 kg de nourriture par français et par an.

Le gourmet bag est une des solutions pour réduire cette quantité. Une part de pizza dans une feuille d'alu, un reste de pâtes dans une boîte en carton, ou encore la fin d'une côte de bœuf dans un tupp', peu importe le format tant que le client peut repartir avec le plat qu'il n'a pas terminé.

Selon une enquête nationale menée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), 75% des personnes interrogées sont prêtes à utiliser un gourmet bag mais plus de la majorité n'osent pas le demander. Cette promotion est donc un moyen de développer la pratique.

#### **L'objectif est triple :**

- donner de la visibilité à une pratique déjà existante dans certains restaurants,
- accompagner les démarches éco-responsables des restaurateurs dans le contexte de transition écologique,
- décomplexer le grand public pour faciliter la demande d'un Gourmet bag.

#### **Comment participer ?**

La Métropole propose de fournir aux restaurants volontaires, un kit de promotion du gourmet bag : jusqu'à 200 contenants par restaurateur (boîtes en carton), et différents supports de communication pour faire la promotion de cette pratique (stickers de vitrine, chevalets d'information, affiches, autocollants...).

#### **Qui peut participer ?**

Les restaurateurs de la Métropole dont l'activité principale est la restauration "sur place". Les restaurants qui proposent déjà à leurs clients de repartir avec les restes peuvent participer aussi et recevoir les supports d'information pour promouvoir la pratique.

**Pour participer, les restaurateurs sont invités à s'inscrire en ligne sur le site internet de Metz Métropole avant le vendredi 12 avril.**

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

[www.facebook.com/MetzMetropole](https://www.facebook.com/MetzMetropole) - [www.twitter.com/MetzMetropole](https://www.twitter.com/MetzMetropole)

[www.instagram.com/metzmetropole](https://www.instagram.com/metzmetropole)

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - [cvincent@metzmetropole.fr](mailto:cvincent@metzmetropole.fr)